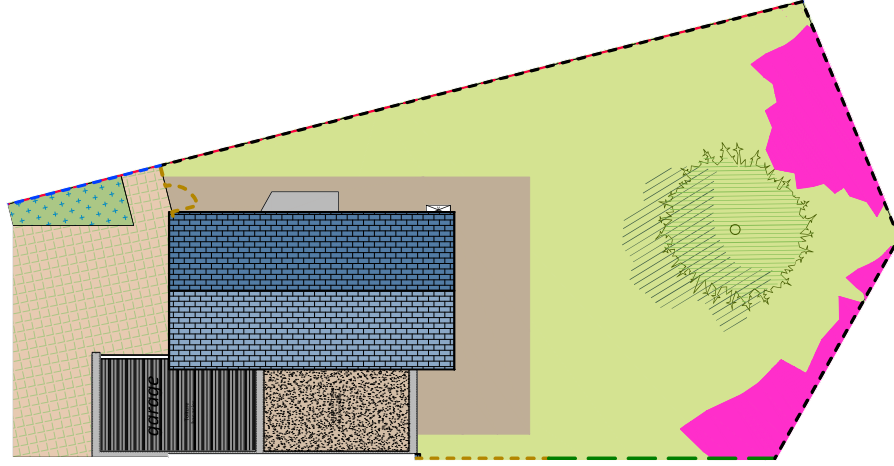


COUR AUSTRALE Angers

Lot	Type	SURFACES	
15	5		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,1 m ²	
	SUITE PARENTALE (Pl.)	12,7 m ²	
	SALLE D'EAU	3,5 m ²	
	W.C.1	2,4 m ²	
	CELLIER	3,1 m ²	
ÉTAGE	CHAMBRE 2 + PI.	12,0 m ²	
	CHAMBRE 3 + PI.	9,4 m ²	
	CHAMBRE 4 + PI.	9,1 m ²	
	SALLE DE BAIN	4,4 m ²	
	W.C.2	1,2 m ²	
PALIER	4,8 m ²		
SURFACE HABITABLE		100,7 m²	
GARAGE		19,5 m²	
TERRASSE		31,5 m²	
SURFACE PARCELLE		421,0 m²	



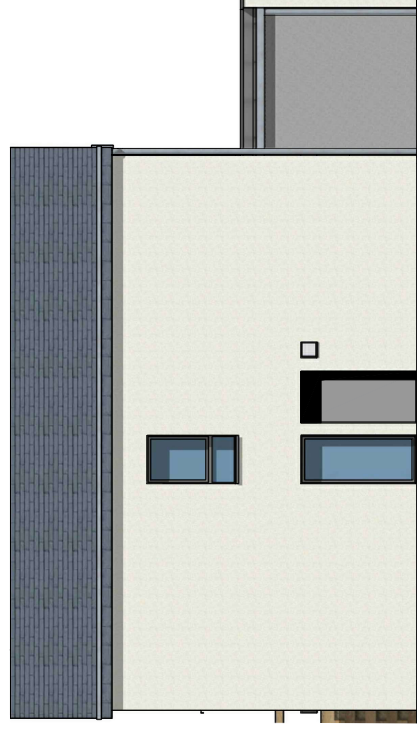
- Clôture du voisin conservée
- Clôture rigide en treillis soudé
noire (h = 1,8 m)
- Poteaux bois selon modèle ci-joint
ou lisse du commerce (h = 1,8 m)
- Clôture grillagée simple torsio
(h = 1,7 m)
- Arbre existant conservé

plan de masse

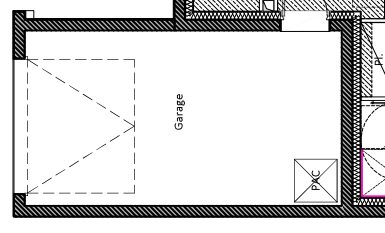


façade Sud

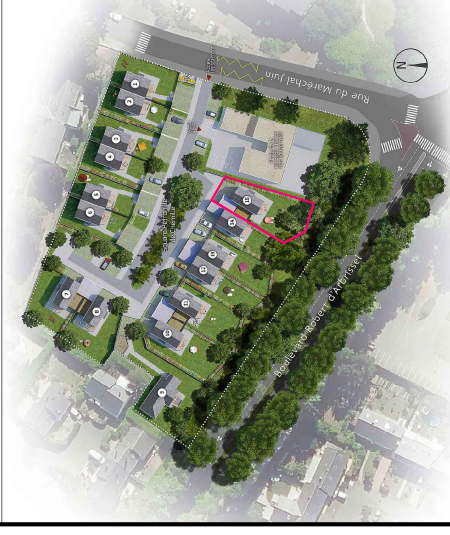
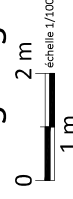
façade Nord



façade Sud-Ouest



plan du garage

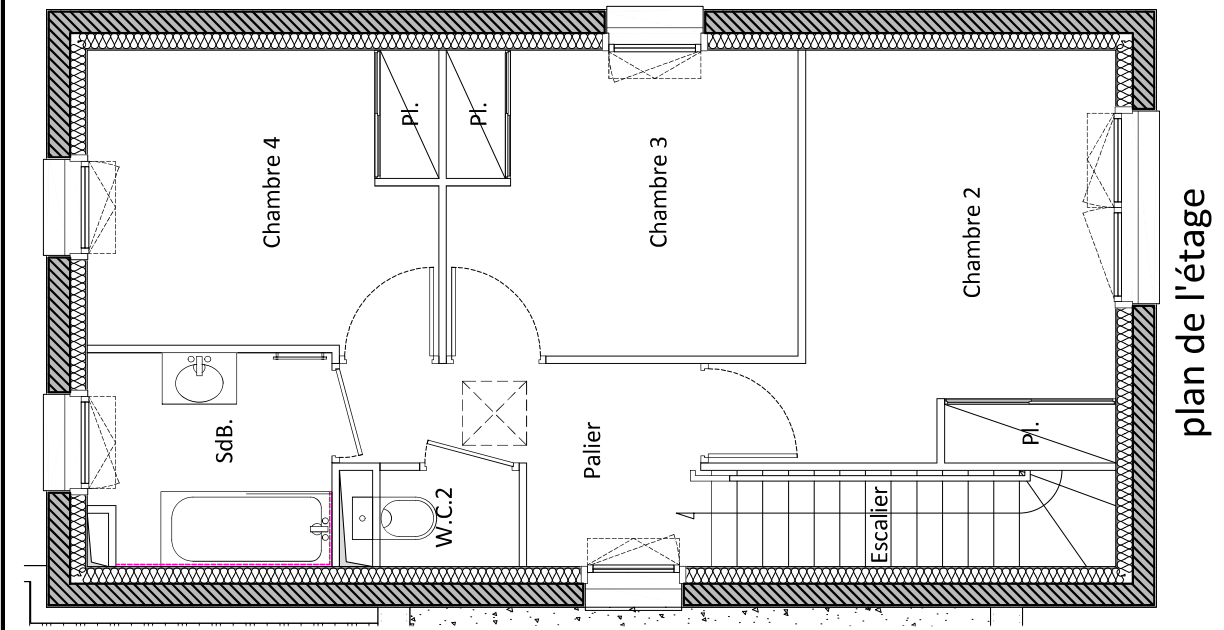


Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, U, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

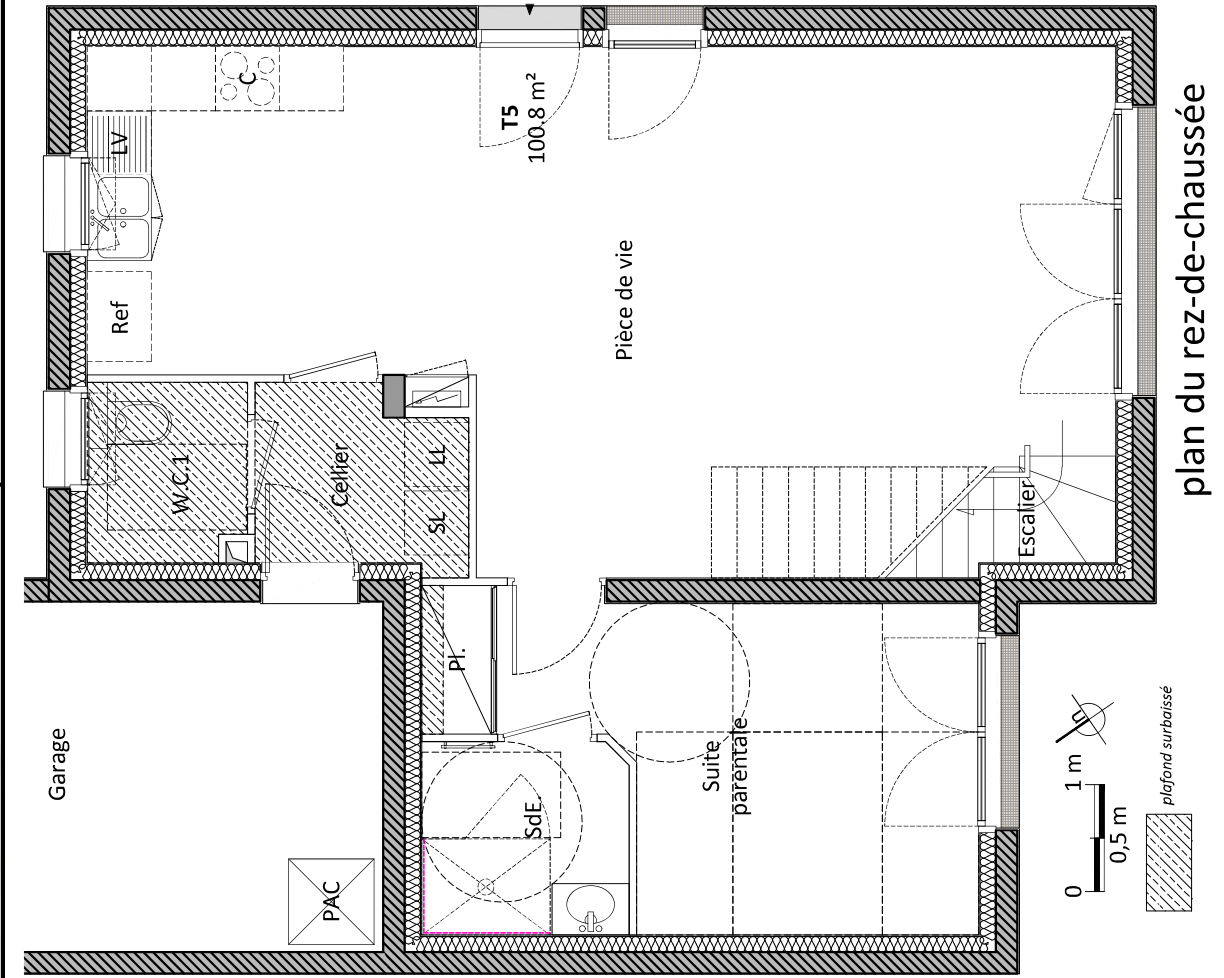
COUR AUSTRALE Angers



Lot	Type	SURFACES	
15	5		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,1 m ²	
	SUITE PARENTALE (Pl.)	12,7 m ²	
	SALLE D'EAU	3,5 m ²	
	W.C.1	2,4 m ²	
	CELLIER	3,1 m ²	
ÉTAGE	CHAMBRE 2 + Pl.	12,0 m ²	
	CHAMBRE 3 + Pl.	9,4 m ²	
	CHAMBRE 4 + Pl.	9,1 m ²	
	SALLE DE BAIN	4,4 m ²	
	W.C.2	1,2 m ²	
PALIER	4,8 m ²		
SURFACE HABITABLE		100,7 m²	
GARAGE		19,5 m ²	
TERRASSE		31,5 m ²	
SURFACE PARCELLE		421,0 m²	



plan de l'étage



plan du rez-de-chaussée



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, LV, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

17 novembre 2023